

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2025

N° 00005

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

OBJET : Décision budgétaire modificative n°2 du budget annexe n°05 des SSIAD 2025

LE CONSEIL,

Vu les articles L5217-10-4 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 314-1 et R. 314-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles et R314.1 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux publics ;

Vu le budget primitif relatif à l'exercice 2025 adopté le 20 décembre 2024 ;

Vu la décision modificative n°1 adoptée le 14 octobre 2025 ;

Vu le mémoire présenté par la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

DELIBERE

Article 1

Le montant des crédits de la section de fonctionnement pour 2025 est modifié comme suit :

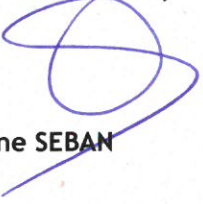
Budget annexe 05	Budgété 2025	DM 2 2025	Budgété + DM 2 2025
Recettes			
Chapitre 017	9 710 260,29 €	-	9 710 260,29 €
Chapitre 018	-	-	-
Chapitre 019	14 174,84 €	-	14 174,84 €
002 - reprise excédent antérieur	891 960,13 €	-	891 960,13 €
TOTAL RECETTES	10 616 395,26 €		10 616 395,26 €
Dépenses			
Chapitre 011	436 740 €	- -	436 740 €
Chapitre 012	10 066 655,26 €	- -	10 066 655,26 €
Chapitre 016	113 000 €	-	113 000 €
TOTAL DEPENSES	10 616 395,26 €	-	10 616 395,26 €

Article 2

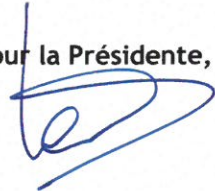
Le montant des crédits de la section d'investissement pour 2025 est modifié comme suit :

	Budgété 2025	DM 2025	Budget total après DM 2025
Recettes			
Chapitre 10	1 100 €	-	1 100 €
Chapitre 13	1 213 392 €	-	1 213 392 €
Chapitre 20	-	700 000 €	700 000 €
Chapitre 28	45 000 €	45 000 €	90 000 €
TOTAL RECETTES	1 259 492 €	745 000 €	2 004 492 €
Excédent cumulé reporté en investissement	-	939 797,70 €	939 797,70 €
TOTAL RECETTES	1 259 492 €	1 684 797,70 €	2 944 289,70 €
Dépenses			
Chapitre 13	-	-	-
Chapitre 20	1 220 492 €	-	1 220 492 €
Chapitre 21	39 000 €	-	39 000 €
Chapitre 23	-	700 000 €	700 000 €
TOTAL DEPENSES	1 259 492 €	700 000 €	1 959 492 €

La Directrice Générale,


Jeanne SEBAN

Pour la Présidente,


Léa FILOCHE